

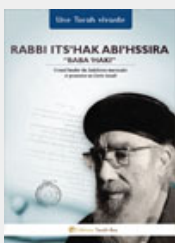


Traité Soucca

Michna 13 - Chapitre 3

יום טוב הראשון של חג שחל להיות בשבת, כל העם מוליכין את
לולביהן לבית הכנסת; וכל אחד ואחד מכיר את שלו,
ונוטל--מפני שאמרו, אין אדם יוצא ידי חובתו ביום טוב הראשון
של חג, בלולבו של חברו. ובשאר כל ימות החג, יוצא אדם ידי
חובתו, בלולבו של חברו.

Lorsque le premier jour de la Fête tombait Shabbat, tout le peuple apportait les Loulav à la synagogue [dès vendredi]. Le lendemain matin on ne levait tôt et l'on allait à la synagogue. Chacun reconnaissait son Loulav et faisait l'élévation. En effet, les Sages ont dit : « Nul ne peut s'acquitter de la Mitsva du Loulav le premier jour de la Fête, avec le Loulav de son prochain. Les autres jours de la Fête, il est possible de s'acquitter avec le Loulav de son prochain ».



Rabbi Its'hak Abi'hssira, "Baba 'Haki"

Biographie incontournable de l'un des leaders du Judaïsme marocain et pionnier-fondateur en Erets Israël.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions